CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E66269** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1986

Raison sociale : CHANDEZE BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/05/2011

Capital : 150 000

5 CHEMIN DES PLANTADES
63540 ROMAGNAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 1987B00053

Siret : 339 928 053 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 00932

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 214958L - 1247002/001 396370

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 214958L - 1247002/001 396370

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 73 87 30 42 **Fax :**

Portable : 06 80 35 37 69

Responsabilité légale :
CHANDEZE PARTICIPATIONS (839 198 496) / PEREZ PARTICIPATION (990 044 521) / CHANDEZE XAVIER PRÉSIDENT

Site Internet : www.chandeze.fr

E-mail : contact@chandeze.fr

Effectif moyen : 40 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 769 586 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	40	17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 10:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.